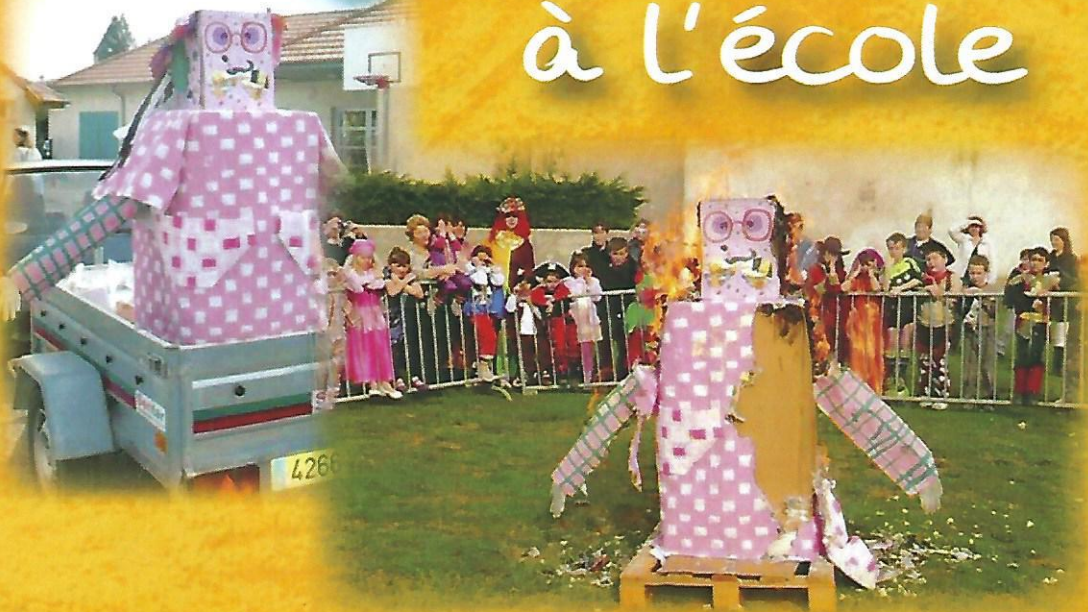


Artigueloutan



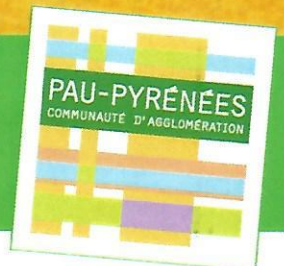
CARNAVAL

à l'école



Bulletin Municipal
Mai - Juin 2009

n°3





Le repas des Aînés de la commune le 25 janvier : un moment de distraction apprécié par tous.



Réception des nouveaux habitants, des associations le 7 février en présence du Conseiller Général, Jean-François Maison.



Hommage aux bénévoles de nos associations :
 Marie-Claude Salaün et Frank Larrat : près de 20 années au service du "Foyer Rural" de la commune.
 Francis Solves : 15 ans au service des familles et des enfants avec l'association gestionnaire du Centre de Loisirs.



Le loto du football club de la Vallée de l'Ousse le 7 mars.



Le loto des parents d'élèves le 7 février.



Le mot du maire

Tempête en janvier, inondations en février, orages en mai ... les aléas climatiques figurent désormais constamment au premier rang de nos préoccupations municipales. Dans le large panel des responsabilités d'élu municipal, de maire d'une commune, les catastrophes naturelles sont parmi les plus difficiles à assumer.

Avec le conseil municipal, j'ai récapitulé les carences et insuffisances qui sont apparues évidentes lors des conséquences de la tempête avec particulièrement la privation d'électricité pendant 4 jours pour certains quartiers : dans ces conditions, la présence et le dévouement ne suffisent pas, il faut être mieux préparé pour répondre aux multiples demandes et questions qui affluent et j'ai pris acte de notre manque d'organisation, ainsi que de l'absence de communication efficace.

Vous trouverez, joint à ce bulletin municipal, un livret d'information sur les risques auxquels nous pouvons être confrontés : je vous demande de le lire avec attention et de le conserver.

L'élaboration du plan communal de sauvegarde, destiné à parer à toutes les situations de crise, est aujourd'hui bien avancée et se nourrira de notre expérience du mois de janvier.

Néanmoins, je tiens à souligner le rôle majeur de la solidarité entre voisins qui ne se décrète pas et, nous l'avons constaté une fois de plus, reste le ciment d'un village.

Après les pluies diluviennes du mois de février, j'ai pu remarquer que les rancœurs liées à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondations ne sont toujours pas éteintes. Il faut bien le rappeler, le PPRI est l'œuvre de l'Etat, il ne concerne que les risques d'inondations liés à l'Ousse et à certains de ses affluents, le conseil municipal en 2002 ne l'a pas approuvé mais nous sommes dans l'obligation de l'appliquer tel qu'il est. Il faut mesurer également que les intempéries que nous subissons régulièrement ne sont pas de nature à inciter l'Etat à assouplir sa position, ni à accepter une demande de révision de la part d'une seule commune.

Nous n'avons pas tous les jours matière à nous réjouir, notamment en cette période de crise économique et sociale que nous subissons, pour autant la morosité n'est pas de mise au conseil municipal : nous avons de nombreux projets en cours de

réalisation et nous entamons une phase de réflexion sur l'aménagement de notre centre bourg, à laquelle vous serez étroitement associés (réunion publique le 25 juin).

Le nouveau bâtiment destiné à recevoir la cantine scolaire et le centre de Loisirs sera opérationnel fin juin. Nous l'avons voulu spacieux, esthétique et représentatif des avancées techniques en matière d'énergies renouvelables : la pente sud du toit est ainsi constituée de tuiles photovoltaïques (et non de panneaux photovoltaïques initialement prévus), première réalisation de ce type dans notre région Sud Ouest.

Les logements locatifs sociaux seront également livrés cet été et j'ai le sentiment très vif et agréable d'être vraiment dans mon rôle de maire en oeuvrant pour le bien être de familles qui auront la chance de rester dans notre commune ou de s'y installer. Bien sûr, ces six logements nouveaux sont insuffisants pour répondre à toutes les demandes reçues à la Mairie, mais cette première opération de construction de logements locatifs dans notre commune devait rester à notre mesure.

De nombreux rendez-vous sont à inscrire dans vos agendas dans les mois à venir, ils sont l'occasion pour nous tous d'échanger, de nous connaître, de s'exercer au vivre ensemble : je vous invite à y participer aussi largement que d'habitude, ce qui est toujours une grande satisfaction pour les bénévoles qui les organisent.

A très bientôt,

Michèle Laban-Winograd

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Sabine Izard ; Georges Pouban ; Jean Petit ; Marie-Madeleine Lageyre ; Damien Rigabert ; Gaëlle Miqueu ; Christian Lanne-Petit ; Cyrille Pocq ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues .

Réunion du 9 janvier 2009 : Absente : Gaëlle Miqueu

Réunion du 13 février 2009 : Absent : Jean-Claude Pradoux

Réunion du 17 mars 2009 : Absents : Rigabert Damien ; Christian Lanne-Petit

Réunion du 27 mars 2009 : Absentes : Marie-Madeleine Lageyre ; Gaëlle Miqueu.

Réunion du 24 avril 2009 : Absents : Damien Rigabert ; Gaëlle Miqueu ; Michèle Allais ; Hubert Lassègues .

• Compte administratif 2008

Le compte administratif et le compte de gestion du percepteur font apparaître un résultat positif de 238 796.76 €, somme qui sera reportée au budget 2009.

Invité à se prononcer sur l'exécution du budget 2008, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.

• Vote des taxes 2009

Mme le maire propose de reconduire à l'identique les taux antérieurs, soit :

TAXES LOCALES	2001	2002	2003	2006	2009
		+2%	+2%	+1,18%	
<i>Taxe d'habitation</i>	8,93	9,11	9,29	9,40	9,40
<i>Foncier bâti</i>	7,04	7,18	7,32	7,41	7,41
<i>Foncier non bâti</i>	25,47	25,74	26,25	26,56	26,56

Moyenne de la strate, communes de moins de 1000 habitants

<i>Taxe habitation</i>	11,30
<i>Taxe foncier bâti</i>	16,18
<i>Foncier non bâti</i>	45,45

Cette proposition, adoptée par le Conseil Municipal, résulte de l'analyse suivante :

- l'augmentation des bases imposables (nouvelles constructions) nous apporte un produit supplémentaire

- l'augmentation forfaitaire des valeurs locatives de 2,5% votée par le Parlement dans la loi de finances de l'Etat conduit de fait à une majoration de l'impôt pour les contribuables
- la prise en compte du recensement de la population en 2009 (856 habitants) conduit à une revalorisation des dotations de l'Etat en section fonctionnement
- la volonté municipale de maintenir une pression fiscale modérée en raison de la crise financière et sociale, que les familles subissent, motive largement la décision de ne pas accroître leurs charges sans raisons valables.

Taxe ordures ménagères : les taux sont également maintenus au niveau de l'année précédente soit 8,40 % pour notre zone et 9,03% pour le centre ville de Pau.

Taxe professionnelle : pas d'augmentation du taux communautaire, soit : 24,96%.

• Budget 2009

Section fonctionnement: les dépenses et les recettes s'équilibrent à 549 770 €					
Dépenses		En %	Recettes		En %
Charges générales	72 855	13%	Produits des services	28 660	5%
Charges Personnel	170 040	31%	Impôts et Taxes	176 279	32%
Gestion courante	54 720	10%	Dotations, subventions	123 914	23%
Dépenses imprévues	2 000		Produits gestion	10 430	2%
Charges financières	5 010	1%	Atténuations de charges	7 100	1%
TOTAL DEPENSES	304 625		TOTAL RECETTES	346 383	
Virement.vers investissement	245 145	45%	Excédent 2008	203 387	37%
TOTAL	549 770		TOTAL	549 770	

A préciser dans cette section :

- **Frais de personnel** : outre les charges de personnel titulaire qui connaissent une légère augmentation compte tenu des évolutions de carrière, la prévision inclut également :
 - la création d'un emploi occasionnel à durée déterminée à la cantine afin d'améliorer le service et la surveillance : en effet, le nombre des élèves qui déjeunent à la cantine s'élève en moyenne à 80 enfants. Après délibération du conseil municipal, il a été décidé de renforcer le service jusqu'à la fin de l'année scolaire par l'embauche de Melle Mégane Proutière (domiciliée à Artigueloutan) pour 1h30 par jour de présence à la cantine.
 - deux emplois d'été au bénéfice de jeunes volontaires de la commune.

Nous conservons une employée titulaire d'un CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi), Agnès Guillo, pour une durée de 20h hebdomadaires, compensés à 70% par l'Etat.

- le conseil municipal a décidé en outre de prendre à sa charge la majeure partie de la cotisation que les employés versent au CASI (Centre intercommunal d'action sociale) : cette décision fait suite à la proposition de la communauté d'agglomération qui a voté le même principe au bénéfice des salaires modestes de la fonction publique. A compter du mois de mai 2009, les employés adhérents au CASI s'acquitteront d'une participation de 1€ au lieu de 7€ mensuels .

- **Gestion courante** : il est à noter une hausse de ces dépenses due principalement à :
 - l'augmentation conséquente de notre participation au SDIS (service d'incendie et de secours), soit plus 1 200€ pour cette année. Après « lissage » pendant 4 ans, nous atteindrons le montant de 9 633€

- au titre de l'instruction des actes de l'urbanisme et de la réalisation du Plan Local d'urbanisme, nous avons réglé à la communauté d'agglomération la somme de 3 650€, soit 1 500€ pour la réalisation du PLU en 2006 et 2 150€ pour notre financement du service de l'urbanisme en 2007-2008.

Cette participation, que les communes de Lée, Ousse, Sendets et Artigueloutan versent à la communauté pour ce service, devrait être supprimée en 2009.

- nous verserons une participation de 255€ par an à la communauté d'agglomération au titre du financement d'un poste « d'économe de flux » : les 14 communes de la CDA ont décidé d'unir leurs ressources pour financer cet emploi dont les principales missions seront de suivre les consommations des bâtiments communaux, de gérer les contrats d'approvisionnement ainsi que offrir une assistance technique. La création de ce poste mutualisé s'accompagne de la constitution d'un groupement de commandes en vue de la réalisation de « conseil d'orientation énergétique » et « de diagnostic de performance énergétique » sur les bâtiments des 14 communes. Ces actions communautaires s'inscrivent dans la logique des lois « Grenelle de l'environnement » et visent l'objectif de réduire de 20% nos consommations d'ici 2013 .

- la somme de 2 750 € prévue pour l'entretien par "épareuse" des voies communales et des chemins ruraux : en effet, "l'épareuse" de la commune est définitivement hors d'usage.

Après examen de nombreux devis, son remplacement atteignait la valeur de 20 000€. Compte tenu du volume des investissements en 2009, nous avons choisi de ne pas remplacer ce matériel, du moins cette année, contacté plusieurs entreprises spécialisées dans ces travaux. L'offre la plus intéressante a été faite par l'entreprise Rigabert, offre que nous avons retenue.

L'hypothèse de réaliser l'achat de cet outillage en commun avec la commune de Sendets n'a pu être suffisamment étudiée avant le vote de nos budgets respectifs mais pourra être reconsidérée pour l'année 2010.

- **Recettes de fonctionnement** : elles évoluent positivement grâce à la croissance des dotations de l'Etat, conséquence de la prise en compte du recensement de la population. A l'inverse, le poste « produits de gestion courante » est en baisse suite à la vacance du logement de l'école dont le rez-de-chaussée fait usage de garderie.

**Section investissement : les dépenses et les recettes
s'équilibrent à 786 816 €**

Dépenses		Recettes	
Centre-bourg-logements	16 194	VIREMENT	245 145
Bâtiments	418 046	FCTVA	40 760
Voies réseaux	296 592	TLE	20 000
Matériel	16 284	EXCEDENT	35 400
Op Financières	39 700	SUBVENTIONS	247 529
		EMPRUNT	197 982
TOTAL	786 816	TOTAL	786 816

DETAIL DES PROGRAMMES :

➤ **Centre-bourg/logements sociaux: 16 194 €:** l'aménagement du centre bourg, projet mis en attente en 2008 en raison de la nécessité de reconstruire la cantine, va enfin démarrer.

L'état des lieux et les premières réflexions engagées par le conseil municipal et le cabinet d'étude « architecture et paysages » seront présentés en réunion publique

le jeudi 25 juin à 20h30.

Nous vous attendons très nombreux pour apporter votre contribution à ce projet essentiel à notre commune.

Dans l'enveloppe attribuée à ce programme, 8 174 € correspondent au financement par la commune de l'assainissement collectif des 6 logements sociaux et des dépenses d'électrification.

➤ **Bâtiments :**

- 418 046€ affectés pour 408 046 € à la reconstruction de la cantine.

La pente sud du toit de ce nouveau bâtiment est réalisée par la SEM PAU-PYRENES (société d'économie mixte) : après délibération favorable du Conseil Municipal, nous avons confié à la SEM par bail emphytéotique la construction, la gestion et l'entretien de la partie du toit couverte de tuiles photovoltaïques. La vente de l'électricité produite reviendra à la SEM en contrepartie de l'investissement dont le montant représente 96 000€ HT.

Cette réalisation dans l'enceinte de l'école donnera lieu à une exploitation pédagogique du site, à l'intention des enfants et des habitants intéressés.

- Nous avons prévu de consacrer la somme de 10 000€ à l'entretien des bâtiments.

➤ **Voirie et réseaux : 296 592 € :** le budget voirie comprend les programmes 2008 et

2009 ainsi que la suite de l'aménagement du Chemin de Partet.

Le conseil municipal a décidé de renforcer le programme d'entretien en 2009 (33 000€) avec 20 000€ supplémentaires, consacrés aux voies les plus dégradées.

Au titre de la voirie départementale, nous bénéficierons cette année des crédits déconcentrés du Conseiller Général, Jean-François Maison, d'un montant de 13 000€. Ils nous permettront de continuer la sécurisation de la côte de la Fontaine grâce à la construction d'un cheminement piéton. La commune prendra en charge les coûts supplémentaires, notamment l'achat et la pose d'une passerelle piétonne. Le conseil général n'est pas encore en mesure de nous proposer un plan d'aménagement mais nous espérons pouvoir finaliser cet aménagement à l'automne.

Le syndicat d'assainissement de la plaine de l'Ousse réalisera un captage des eaux souterraines afin d'assainir et réparer durablement l'intersection entre la rue du Ruisseau et l'impasse des Mattots .Ces travaux seront réalisés cet été .

- **Réseaux** : d'un montant de 66 522€ ces dépenses prévues depuis plusieurs budgets correspondent à des programmes terminés récemment (renforcement Clos Mounoye, enfouissement stade et Platanes). L'enfouissement des réseaux rue de la Mairie et rue des Pêcheurs est à l'étude ainsi que l'extension de l'éclairage public rue du Ruisseau . Le renforcement du réseau électrique dans ce secteur est également programmé en vue de l'urbanisation future . En conséquence, nous n'avons pas programmé de travaux de voirie sur la rue du Ruisseau cette année dans l'attente de la fin de tous ces chantiers .

- 9 720€ restent budgétés pour l'alimentation électrique de la propriété Boucou : la société Boucou est en redressement judiciaire, néanmoins, selon de récents contacts, le projet de plateforme de compostage ne serait pas remis en cause.

Acquisitions de matériel : 16 284€ : dans cette enveloppe, nous avons réalisé l'achat de deux photocopieurs neufs (école et mairie) pour un montant de 5 024€ ; en coopération avec les communes de Lée, Ousse et Sendets, nous avons fait l'achat de trois chapiteaux (4 500€ l'unité), utiles pour les manifestations extérieures. Chaque commune ainsi équipée pourra prêter son chapiteau ou bien utiliser celui de la commune voisine, en fonction des besoins. De nouveaux jeux seront installés à l'école pour une somme de 3000€ ; Un budget prévisionnel de 3 760€ pourra être utilisé pour l'achat de tables de pique nique, panneaux d'affichage.

Nous avons prévu un emprunt de 197 625 € pour couvrir l'exécution des programmes d'investissement :

- 99 400€ seront empruntés auprès de la Caisse d'allocations familiales à taux zéro pour une durée de 10 ans.
- En fonction des projets menés à bien, 98 582 € seront réalisés par un prêt relais TVA auprès de la Caisse d'Épargne.

En effet, après signature d'une convention avec l'État, nous aurons la possibilité d'obtenir le remboursement de la TVA au bout d'un an, au lieu de deux ans. Cette possibilité, ouverte par décision du gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie, nous permettra de rembourser ce prêt dans un an.

Après débat, le conseil municipal a adopté le budget 2009 tel que présenté.

- **Petite Enfance : projet de création d'un relais assistantes maternelles**

Piloté par la Caisse d'Allocations familiales, ce projet répond à une large demande du territoire à l'est et au sud de Pau.

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) vise à assurer la fonction d'orientation des parents sur les modalités d'accueil du jeune enfant, offre collective ou familiale. Ses missions d'animation, de conseil, de formation doivent contribuer au développement de la qualité de l'accueil familial au bénéfice à la fois des assistantes maternelles et des familles.

Le territoire opérationnel retenu pour mener à bien une étude de faisabilité est constitué des communes de : Jurançon, Gan, Bosdarros, Assat, Meillon, Aressy, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons, Uzons, Rontignon, Idron, Lée, Ousse, Sendets et Artigueloutan.

Un comité technique et un comité de pilotage sont mis en place entre les différents partenaires, la commune d'Artigueloutan sera représentée par Mesdames Lageyre, Izard et Mme le Maire.

- **Centre de loisirs**

Ainsi que nous l'indiquions dans le bulletin précédent, l'évolution du centre de loisirs et l'amélioration de son fonctionnement grâce à l'embauche de la directrice, Sandra Thomas, nécessitait une augmentation conséquente des charges de fonctionnement réparties entre les communes et la communauté de communes Ousse-Gabas.

Après concertation, un accord est intervenu grâce à l'engagement des élus de ces communes qui ont accepté d'accroître leur participation financière, portant celle-ci à 6,50€ par journée d'enfant.

Les responsables de l'association gestionnaire du centre de Loisirs, le maire et le conseil municipal d'Artigueloutan, se réjouissent de ces soutiens décisifs qui conditionnaient le maintien de ce service indispensable aux familles.

- **SYNDICAT HYDRAULIQUE : construction du canal de décharge ruisseau Lou Bouey.**

Après enquête publique, le commissaire enquêteur nous a transmis ses conclusions assorties d'un avis favorable.

Le syndicat hydraulique, maître d'ouvrage de cette construction, réalise actuellement les acquisitions foncières nécessaires avant de lancer la procédure d'appel d'offres.

En fonction des contraintes de procédure ainsi que des dispositions de la loi sur l'eau, qui autorise la réalisation de travaux sur les cours d'eau uniquement du 15 mars au 15 novembre, nous pouvons espérer la concrétisation de l'ouvrage cet hiver.

Il faut signaler qu'une association dénommée « défense des intérêts des citoyens riverains en Béarn », présidée par Mr Lacoste-Seris de Bizanos et qui compte des adhérents d'Artigueloutan, envisage de déposer un recours contre ce projet.

Les motifs présentés, pour autant que l'on puisse les démêler, tiennent au fait que ces travaux ne sont pas d'intérêt général.

• Plan communal de sauvegarde

Nous en parlons depuis longtemps, à vrai dire, sans entrer réellement au cœur du sujet.

C'est aujourd'hui chose faite grâce au concours de la communauté d'agglomération dont vous trouverez la traduction dans le document d'information sur les risques, joint à ce bulletin.

C'est la première étape dans la constitution de ce que l'on peut appeler « une culture commune » du risque dont l'élément majeur est la connaissance des risques.

La deuxième étape sera la mise au point de notre plan communal de sauvegarde, outil destiné à organiser au mieux les secours grâce à un inventaire précis de nos ressources humaines et matérielles, grâce au repérage des lieux à risques, grâce à des moyens de communication aisément mobilisables ...etc

Avec l'aide d'un technicien de la communauté, Marie-Madeleine Lageyre, Sabine Izard et Bertrand Loubet se sont saisis de ce dossier.

Les intempéries du mois de janvier et leurs conséquences, notamment la privation d'électricité durant plusieurs jours, ont révélé notre difficulté à gérer cette situation de crise. Nous en avons tiré les leçons et cette expérience se traduira positivement dans l'élaboration de notre plan communal de sauvegarde.

• Effectif scolaire

Le nombre d'enfants scolarisés est stable depuis plusieurs années, autour de 100 enfants de 3 à 11 ans.

L'organisation pédagogique mise en œuvre par les enseignants a permis de gérer au mieux le déséquilibre entre le nombre plus élevé d'enfants en maternelle par rapport aux cours élémentaires.

A ce jour, l'école d'Artigueloutan compte 106 élèves et la prévision pour la rentrée de septembre 2009 recense 110 enfants.

En concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, un courrier de demande d'attribution d'un cinquième poste sera adressé à l'Inspection Académique.

• Urbanisme

Le ralentissement de l'urbanisation, lié aux effets de la crise financière et sociale, se poursuit sur notre commune.

Après « les années folles » que nous avons connues après le PLU voté en 2006, nous retrouvons un rythme de croissance en adéquation avec nos objectifs de développement.

Le lotissement Francelot, rue de Ruisseau, sera effectivement repris par l'entreprise Despagne. A l'occasion de ce transfert, les modifications demandées par la commune ont été validées ; elles concernaient principalement le positionnement du cheminement piéton, l'amélioration des éléments paysagers ainsi que l'implantation des maisons qui sera prédéfinie. L'étude concernant le renforcement électrique est amorcée, le montant correspondant à la PVR (participation pour voies et réseaux) fera l'objet d'une convention de versement anticipé.

Ainsi que nous l'avions indiqué dans le bulletin municipal de juin 2008, notre commune, avec la communauté d'agglomération, est engagée dans une démarche d'urbanisme « durable » concrétisée par la fourniture d'outils de connaissance ou de recommandations paysagères et architecturales. L'enquête paysagère réalisée en 2008 a, de surcroît, permis de mesurer les attentes, les craintes des habitants de notre commune en matière d'urbanisation et de préservation de nos paysages.

Il est indispensable de venir se renseigner à la mairie avant de réaliser un projet de construction afin de connaître les prescriptions applicables.

Nous tenons à rappeler également que le CAUE (conseil architecture urbanisme et environnement) organise des permanences à l'intention des particuliers et délivre gratuitement conseils et appui technique. Les dates de permanence sont affichées à la mairie et publiées dans la rubrique Informations diverses de ce bulletin.

De plus, il paraît utile de préciser que les règles édictées dans un permis de construire, y compris la couleur des façades, doivent être suivies à la lettre sous peine d'un refus du certificat de conformité .

• **Route départementale 817 : circulation des poids lourds**

La décision finale de réouverture aux poids lourds de la RD 817 entre Nousty et Idron est encore en instance. Nous avons espoir de limiter cette ouverture au transit local et d'éviter le transit international.

Grâce à l'engagement du Conseiller Général, Jean-François Maison, les élus municipaux d'Artigueloutan, Ousse , Lée , les riverains, qui ont suscité une très importante mobilisation des usagers, ont pu faire valoir leurs arguments.

Dans l'hypothèse où le transit local des poids lourds serait autorisé sur la RD817, nous avons également sollicité des garanties et des aménagements de nature à préserver notre sécurité et notre qualité de vie :

- interdiction pour les poids lourds de circuler sur les RD 215, 213
- sécurisation de ces voies : aménagement de sécurité au profit des piétons , des

cyclistes ; en effet, nous craignons un report de la circulation des automobilistes sur ces voies départementales entre Artigueloutan, Ousse et Assat (RD215), Bizanos et Nousty (RD 213), trafic dont nous constatons quotidiennement les nuisances et qui pourrait s'accroître du fait des ralentissements provoqués sur la RD817 par les poids lourds.

Nous regrettons que le Conseil Général ne soit pas plus volontaire pour accélérer la décision de création de l'échangeur de Berlanne qui serait la solution pour ce transit de poids lourds.

Nous restons donc vigilants et serons pointilleux sur l'application concrète des mesures de sécurité que nous avons réclamée.



Informations diverses

- **ADMR : Association « Aide à domicile en milieu rural »**

Les responsables de l'association recherchent des personnes bénévoles afin de renforcer leur équipe. Leur rôle serait d'entretenir les relations humaines entre les familles bénéficiaires et le personnel d'intervention.

Avec l'aide et le soutien du personnel administratif de la permanence de Soumoulou, elles seraient chargées des dossiers de prise en charge par les caisses de retraite, de présenter l'aide à domicile à la personne aidée afin que le service garde toute sa dimension humaine et encadrer les salariées dans leurs interventions.

Si vous êtes intéressées par cette action solidaire, vous pouvez appeler la permanence ADMR de Soumoulou au 05 59 04 69 83

- **Centre de secours de Soumoulou**

Les sapeurs pompiers de Soumoulou organisent au mois de septembre et au mois de novembre 2009 des formations aux premiers secours. Ce sont 15h de formation réparties en 5 soirées de 3h sur 15 jours.

Le montant de la participation est de 55€ par personne.

Les inscriptions seront prises à la mairie d' Artigueloutan ou bien directement par Mr Lupiet au 06 20 38 04 76.

- **Distribution des sacs jaunes** : le bus de distribution sera présent sur le parking de la salle des Fêtes les 8 et 9 juin de 10h à 18h
- **Le dimanche 7 juin auront lieu les élections européennes** : le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.
- **Congés d'été** : le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 6 juillet au 18 juillet. Les permanences du maire et des adjoints seront affichées en temps voulu .
- **Fermeture de l'agence postale** : l'agence sera fermée du lundi 13 juillet jusqu'au 18 juillet.
- **Permanences du CAUE** : sur rendez vous au 05 59 46 52 62 de 14h à 18h, le 29 mai, les 5, 12, 19 et 26 juin .
- **Nouvelle entreprise à Artigueloutan** : « **Service Tombes** » vous propose d'assurer pour vous l'entretien et le fleurissement des tombes de vos proches : Fête, anniversaire, Pâques, Toussaint, entretien intersaisonnier. Service Pyrénées Atlantiques, contacter Mr Blanchet au 06 21 36 73 51 .Service Hautes Pyrénées : contacter Mr Puyade au 06 82 46 03 82.
- **Nouvelle activité** : Mme Le Luhandre Valérie propose d'animer à la rentrée prochaine un atelier « **Clown- Théâtre** » : en direction des enfants comme des adultes. **Inscriptions à la mairie.**

Agenda Festivités Animations Printemps - Automne

- Association Française contre les Myopathies : les bénévoles de l'association organisent une soirée musicale avec repas grillades :

le vendredi 22 mai à partir de 20h à la salle grande Ourse à Artigueloutan
L'animation musicale sera assurée par un groupe « pop-rock ».
Entrée : 10€, gratuit pour les enfants ; les bénéficiaires iront intégralement à l'association.

- Tennis-Club et Football Club : les responsables vous invitent à participer à la clôture de leur saison sportive le :

Samedi 6 juin à partir de 14h au stade municipal

- Comité des Fêtes : les fêtes du village auront lieu les :

Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 juin .

- Aménagement du centre bourg : une réunion publique aura lieu le

Jeudi 25 juin à 20h30 Salle Grande Ourse

- Foyer rural : exposition peinture des élèves de Michèle Allais :

Le vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 juin, salles municipales

- La fête de l'école aura lieu :

Le dimanche 28 juin

- Foyer rural : le vide grenier aura lieu le :

Dimanche 6 septembre

- Transhumance : Stéphane IRRIBERRI et son troupeau seront de nouveau à ARTIGUELOUTAN le :

Le samedi 12 septembre

- Soirée Théâtre : nous vous proposons une séance café -théâtre avec le groupe « MYSOGENIAL » qui présentera son spectacle Balai Bourrelesque :

Le samedi 10 octobre à 20h30 .





Pierre Moureu, « globe rouleu » d'Artigueloutan a raconté son tour du monde aux enfants de l'école le 13 février.



1989-2009 : les vingt ans du foyer rural ont été dignement fêtés, le 16 mai : du matin jusqu'au soir, les responsables ont présenté leurs activités et accueilli les visiteurs...



...suivi d'un repas dans la bonne humeur habituelle.



Photo de famille avec quelques uns des différents responsables du foyer au cours des 20 dernières années : de gauche à droite, debouts : Dominique Naugé, Georges Poublan, Evelyne Poublan, Annie Loubet, Clarisse Darribère, Pierre Chassaigne, Franck Larrat, Alain Pocq, Didier Artigue, Jean Commenges, Hubert Lassègues, Annick Commenges, Guy Ihuel.
Au premier rang ; Marie Claude Salaun, Michèle Allais, Jeanine Courrèges, Brigitte Molinier.

Cérémonie du 8 mai 2009 suivi
de la remise du "livret citoyen"
aux jeunes de 18 ans.



1er anniversaire de la création de
l'AMAP d'Artigueloutan : une belle
réussite, un rendez-vous
hebdomadaire autour de produits
de qualité ; de nouveaux contrats
sont régulièrement proposés grâce à
l'engagement des bénévoles de
l'association.



Le comité des fêtes lors du repas Choucroute-bières
du 28 février.



Première rencontre
« interclub » pour la
section basket du Foyer
rural le 21 mars :
un beau succès pour
Clarisse Darribère et ses
petits basketteurs
d'Artigueloutan .